

REPUBLIQUE FRANCAISE

RAPPORT N° 175

**CONSEIL DEPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU-RHONE**

REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 21 Octobre 2016

SOUS LA PRESIDENCE DE MME MARTINE VASSAL

RAPPORTEUR(S) : MME MARTINE VASSAL

OBJET

Commune d'Aix-en-Provence
Contrat Départemental de Développement et d'Aménagement 2016/2019
Tranche 2016

**Direction de la Vie Locale
Service des communes
04.13.31.39.54**

PRESENTATION

Par délibération du 25 mars 2016, l'Assemblée Départementale a approuvé la reconduction des dispositifs départementaux d'aides aux communes, ainsi que les modifications et évolutions proposées dans le cadre de cette politique publique.

A ce titre, des aides ont été prévues sous la forme de contrats départementaux de développement et d'aménagement.

Je vous précise que les demandes formulées par les communes et les groupements de communes sont examinées dans la limite des crédits inscrits au budget, compte tenu de l'intérêt présenté par les opérations envisagées et de leur convergence avec les orientations fixées par le Département, sachant que pour 2016 seront prioritairement examinés les projets présentés dans les domaines suivants :

- l'environnement et le développement durable,
- le sport et la jeunesse,
- la culture,
- le foncier et l'habitat social,
- l'accueil de la petite enfance.

OBJET DU PRESENT RAPPORT

Le présent rapport a pour objet de soumettre à votre appréciation le programme de travaux 2016/2019 envisagé par la commune d'Aix-en-Provence, pour lequel elle sollicite une aide du Département, dans le cadre d'un contrat départemental de développement et d'aménagement.

Projets prévus à partir de 2016

- CENTRE INTERNATIONAL DES ARTS EN MOUVEMENT

Créé en 2012 et installé sur le site de la Molière, le Centre International des Arts en Mouvement (CIAM) a pour ambition la création et la transmission des arts du cirque à tous les niveaux. Il accueille 5600 élèves par an ainsi que des artistes en résidence.

Compte tenu de l'évolution rapide de la structure, des projets et missions envisagés, la commune souhaite développer cette structure en réalisant un cirque stable d'une superficie de 1220 m² et d'une capacité de 600 places qui sera au cœur du projet pour accueillir les représentations et le travail des artistes en résidence.

Salle de spectacles de forme circulaire avec un dispositif scénique polyvalent pour l'accueil de formes différentes de spectacles, cet équipement sera réalisé en charpente bois et habillage réalisé avec un isolant thermique, conçu pour une faible consommation énergétique.

Il comprendra une zone d'accueil de 200 m² destinée à la billetterie, des sanitaires, des loges, des plateformes, une piste de 13 m de diamètre et des locaux techniques.

Le montant global du projet, prévu en 2016 et 2017, s'élève à 1.500.000 € HT dont 333.333 € HT pour la tranche 2016.

La commune pourrait bénéficier d'une subvention de l'Etat de 55.000 € et de la Métropole de 495.000 €.

La subvention départementale pourrait s'élever à 450.000 €, dont 100.000 € pour la tranche 2016.

- MAISON DU DROIT ET DE LA JUSTICE

Afin de faciliter l'accès aux droits et à la citoyenneté, la commune gère depuis 2010 une maison de la justice et du droit, en partenariat avec le ministère de la Justice, qui propose différentes permanences juridiques gratuites.

Une association d'accompagnement aux démarches administratives pour les personnes les plus fragiles dispose aussi de locaux dans cette structure.

La commune souhaite déplacer cet équipement vers une localisation plus stratégique, dans d'anciens logements de fonctions sur le site d'Arbaud au Jas de Bouffan, au sein d'un quartier prioritaire de la politique de la ville afin de créer un véritable pôle de services publics dans la zone la plus urbanisée de la commune.

Les locaux plus modernes permettront, sur une surface de 230 m², d'accueillir le public dans sept bureaux, d'agrandir la salle d'accueil et de réunion.

Le montant global du projet, prévu en 2016 et 2017, s'élève à 429.080 € HT dont 125.000 € HT pour la tranche 2016.

La commune pourrait bénéficier d'une subvention de l'Etat de 42.908 € et de la Métropole de 42.908 €.

La subvention départementale pourrait s'élever à 214.540 €, dont 62.500 € pour la tranche 2016.

- EXTENSION DU CENTRE CHOREGRAPHIQUE NATIONAL

Le centre chorégraphique national, ouvert en 2006 et géré par le ballet Preljocaj, a été réalisé pour la création et la diffusion de spectacles de danse. Au vu du succès de la programmation de la salle, l'équipement nécessite une extension permettant au public de disposer d'un espace d'accueil et d'attente abrité et d'offrir un espace de rencontre avec les artistes de type foyer de théâtre.

Cette extension sera réalisée dans le prolongement du Pavillon noir en bordure de la rue des allumettes.

Les travaux comprennent la matérialisation d'un parvis, la réalisation d'un grand foyer-hall d'une capacité d'accueil de 500 personnes qui permettra la desserte de

l'ensemble des espaces du centre chorégraphique et servira de lieu d'attente et d'information et l'agrandissement des sanitaires. Une zone sera aménagée dans le hall pour servir de lieu de réception lors des premières d'artistes et comprendra un bar. Il est prévu également de couvrir le transformateur électrique pour améliorer l'image d'entrée du site.

Le montant global du projet, prévu de 2016 à 2018, s'élève à 1.349.540 € HT dont 775.292 € HT pour la tranche 2016.

La commune pourrait bénéficier d'une subvention de la Métropole de 472.339 €

La subvention départementale pourrait s'élever à 404.863 €, dont 232.588 € pour la tranche 2016.

- VIABILISATION DU TERRAIN A LA PAULIANE POUR LE PLAN CAMPUS

La ville d'Aix-en-Provence s'est engagée, dans le cadre de l'opération nationale Plan Campus à mettre à disposition de l'université et du Crous les terrains de la Pauliane afin d'y accueillir les futurs locaux de la faculté d'économie ainsi que des logements étudiants.

La commune doit effectuer au préalable des travaux hydrauliques permettant la mise en sécurité du site par la récupération des eaux du bassin versant naturel amont et la création des réseaux nécessaires au projet.

Les travaux consistent également à assurer la desserte du terrain en réalisant un élargissement du chemin du Viaduc au droit de l'entrée de la future faculté et un accès depuis le chemin de la Guiramande pour les prochains logements étudiants.

Le montant global du projet, prévu en 2016 et 2017, s'élève à 1.333.333 € HT dont 500.000 € HT pour la tranche 2016.

La commune pourrait bénéficier d'une subvention de la Métropole de 466.667 €

La subvention départementale pourrait s'élever à 400.000 €, dont 150.000 € pour la tranche 2016.

- REQUALIFICATION DES PLACES MADELEINE, VERDUN ET PRECHEURS

La commune souhaite améliorer la qualité résidentielle du centre ville par la requalification des espaces publics. Parallèlement, elle a engagé des actions en matière de circulation routière dans le cadre du développement durable.

La requalification des places Madeleine, Verdun et Prêcheurs s'inscrit dans la poursuite de cette politique.

Les aspects techniques généraux du programme sont les suivants :

- Assurer une homogénéité des matériaux de surface et du mobilier urbain,
- Mise en lumière des espaces publics et du patrimoine architectural,

- Mise en place des éléments nécessaires aux fonctions marchés, animation et piétonisation afin de redonner vie à ce secteur,
- Mise en place des réseaux enterrés aujourd'hui obsolètes,
- Améliorer les liaisons avec les rues alentours.

Conçues à partir du XVème siècle, ces trois places ont fait l'objet d'aménagements successifs.

Le programme envisagé prévoit la suppression du stationnement sur les places, l'affirmation de leur identité propre tout en permettant l'organisation de marchés, d'animations, des terrasses de café et compatibles avec le fonctionnement de la cour d'appel, les cérémonies religieuses et le collège des Prêcheurs. Le projet tiendra compte d'une évolution à terme de ce secteur en quartier entièrement piétonnier.

Le montant global du projet, prévu de 2016 à 2018, s'élève à 12.766.667 € HT dont 833.333 € HT pour la tranche 2016.

La commune pourrait bénéficier d'une subvention de la Métropole de 3.830.000 €

La subvention départementale pourrait s'élever à 5.106.667 €, dont 333.333 € pour la tranche 2016.

OPERATIONS PREVUES A PARTIR DE 2017

- CONSTRUCTION D'UNE CRECHE AU PARC RAMBOT

Afin de répondre à la demande accrue de places en crèche, la municipalité va délocaliser la crèche du centre ville dans les anciens locaux de la trésorerie, permettant ainsi la création d'une structure de 40 places. Cet équipement, situé à proximité du parc Rambot et à 500 m de l'ancien site, comprendra des surfaces d'accueil et des espaces extérieurs plus confortables.

Le coût de l'opération, prévue en 2017, est estimé à 1.002.000 € HT.

- RESTRUCTURATION DE L'ECOLE SUPERIEURE D'ART

L'école supérieure d'art d'Aix-en-Provence, construite en 1974 sur une parcelle de 10.827 m², accueille aujourd'hui 140 étudiants sur une surface bâtie de 5700 m².

L'état actuel du bâtiment nécessite une profonde restructuration et d'importants travaux de réhabilitation afin d'augmenter la capacité d'accueil à 200 étudiants et améliorer les conditions d'apprentissage et de mettre aux normes la structure.

Le projet comprendra également la réalisation d'équipements inexistant à ce jour à savoir un plateau-studio, une salle immersion, un studio de prise de vue, une grande salle informatique, des ateliers pour les étudiants, une classe préparatoire, un amphithéâtre et des locaux administratifs.

Les travaux seront réalisés sur le site occupé permettant ainsi la continuité des enseignements par la réalisation d'une extension et de préfabriqués temporaires.

Le coût de l'opération, prévue de 2017 à 2019, est estimé à 5.583.334 € HT.

- REHABILITATION DU PLATEAU SPORTIF STE VICTOIRE

La commune prévoit la réhabilitation du plateau sportif du stade Ste Victoire afin de redynamiser ce terrain de proximité utilisé par les scolaires et les particuliers. Les travaux prévoient la réfection de l'enrobé, la pose d'équipements sportifs et ludiques, la plantation d'arbres avec réalisation d'un goutte à goutte.

Le coût de l'opération, prévue en 2017, est estimé à 100.000 € HT.

- EXTENSION DES EQUIPEMENTS DU MUSEUM D'HISTOIRE NATURELLE

Depuis 2013, au terme d'un bail avec l'Hôtel Boyer d'Eguilles qui l'abritait alors, le Muséum d'histoire naturelle est installé au château St Mitre.

Les locaux ne permettant pas une extension, la municipalité envisage la réalisation d'un nouveau bâtiment dans le parc St Mitre pour étendre les espaces d'expositions, mettre en valeur les collections actuellement dans les réserves et accueillir une collection paléontologique.

Le public sera accueilli dans des espaces confortables et accessibles à tous.

Le nouvel établissement de 2500 m² comprendra des espaces publics et d'expositions, un centre de ressources, deux salles pédagogiques, une boutique, une salle de conférence, et des locaux pour le personnel.

Le coût de l'opération, prévue de 2017 à 2019, est estimé à 5.000.000 € HT.

- REALISATION D'UN TERRAIN SYNTHETIQUE, DE VESTIARES ET D'UN CLUB HOUSE AU STADE LAURENT REYNIER

Situé à proximité des quartiers de Jas de Bouffan et d'Encagnane, le terrain de football en stabilisé du stade Reynier va être remplacé par un gazon synthétique permettant une utilisation plus intensive, de réaliser des économies d'entretien et de rajouter une surface de jeu supplémentaire.

Le terrain devra répondre aux prescriptions édictées par la Fédération Française de Football et comprendra des vestiaires ainsi qu'un club house.

Le coût de l'opération, prévue de 2017 à 2019, est estimé à 1.333.334 € HT.

--- oOo ---

Ainsi, le montant total des travaux de ce contrat 2016/2019 s'élève à 30.397.288 € HT, réparti comme suit :

- Centre international des arts en mouvement	1.500.000 € HT
- Crèche au parc Rambot.....	1.002.000 € HT
- Ecole supérieure d'art.....	5.583.334 € HT
- Maison du droit et de la justice	429.080 € HT
- Plateau sportif Ste Victoire	100.000 € HT
- Muséum d'histoire naturelle.....	5.000.000 € HT
- Centre chorégraphique national.....	1.349.540 € HT
- Aménagement stade Laurent Reynier	1.333.334 € HT
- Viabilisation du terrain La Pauliane.....	1.333.333 € HT
- Requalification des places Madeleine, Verdun et Prêcheurs.....	12.766.667 € HT

TOTAL 30.397.288 € HT

L'échéancier est le suivant :

- 2016 :	2.566.958 € HT
- 2017 :	11.473.943 € HT
- 2018 :	10.439.721 € HT
- 2019 :	5.916.666 € HT

La participation globale du Département pourrait être fixée à 10.411.470 € pour ce programme 2016/2019, dont 878.421 € pour la tranche 2016, selon le détail indiqué en annexe 1.

PROPOSITIONS

Au bénéfice de ces précisions, je vous serais obligée de bien vouloir :

- donner votre accord à la passation d'un contrat départemental de développement et d'aménagement avec la commune d'Aix-en-Provence pour les années 2016/2019,
- engager au titre de l'AP 2016 un montant de 10.411.470 € sur un montant de travaux de 30.397.288 € HT, étant précisé que chaque tranche annuelle fera l'objet d'une délibération du Conseil Départemental, dans la limite de l'enveloppe financière initiale,
- allouer à la commune d'Aix-en-Provence une subvention de 878.421 €, sur une dépense subventionnable de 2.566.958 € HT, au titre de la tranche 2016 de ce contrat départemental 2016/2019, conformément à l'annexe 1,

- m'autoriser à signer avec le bénéficiaire la convention de partenariat définissant les modalités de la participation financière du Département, selon le modèle type prévu à cet effet.

En cas de décision favorable de votre part, je vous propose :

- d'engager cette dépense au chapitre 204 du budget départemental, sur l'autorisation de programme 2016-10127V dont la dotation est suffisante, sous réserve du vote de la DM2,
- d'approuver les montants d'affectation, comme indiqué ci-dessous :

		Montant de l'AP en M52	Total affecté à ce jour en M52	Montant de la nouvelle affectation
AP	10127	105.330.000 €		
	10127P et 10127T	-3.294.422 €	0 €	0 €
	2016 - 10127V	108 624 422€	53.676.366 €	10.411.470 €
Détail nouvelle affectation OPERATION	201610127			
dont IB	204.71.204141	1.330.000 €	511.324 €	0 €
	204.71.204142	107 294 422€	53.165.042 €	10.411.470 €
Date de la dernière Commission Permanente ayant voté une affectation sur cette AP : 09/09/2016 N° des délibérations concernées : 98, 101.				

Signé
La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL